

LA

Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Correspondance romaine. — IV L'œuvre des tabernacles. — V L'alcoolisme : Définition, effets, remèdes. — VI L'honorable Jacques Cuthbert, fils, seigneur de Berthier. — VII Consultation liturgique : Attitude des fidèles pendant la messe basse. — VIII Vêtue et profession religieuse : Soeurs de la Providence, Soeurs de Sainte-Anne. — IX Aux prières. — X Ordo des fidèles.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 25 juin

Procession du Saint-Sacrement suivie de la consécration au Sacré-Cœur (solennité remise au 23 juillet).

A cause de l'identité de l'objet, il ne faut pas, (contrairement à l'indication de l'Appendice au Rituel de 1890), ajouter l'oraison du Sacré-Cœur à celle du Saint-Sacrement.

NOTE. — Les fidèles ne sont plus obligés d'assister à la messe le jour de la fête des SS. Ap. Pierre et Paul, mais on doit les exhorter à le faire.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 2 juillet

Les titulaires (autres que la Sainte-Trinité, le Saint-Sacrement, Saint-Jean-Baptiste et SS. Pierre et Paul) qui, cette année, tombent entre le 12 juin et le 23 juillet, n'ont leur solennité que le 23 juillet.

Solennité de S. JEAN-BAPTISTE

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité du titulaire de S. Jean-Baptiste (1 par.).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité du titulaire de S. Jean-Baptiste (2 par.).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité du titulaire de S. Jean-Baptiste (1 par.).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité du titulaire de S. Jean-Baptiste (1 par.).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité du titulaire de S. Jean-Baptiste (1 par.).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Solennité du titulaire de S. Jean-Baptiste (3 par.).

On ne peut faire aucune autre solennité en ce jour.

J. S.